

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 16 Janvier 2019

Présents : 13

L'an deux mil dix-neuf, le 24 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Étaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRÉ, M. Jean-Frédéric CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Michel BOIN, M. Erick GAROT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU.

Absents excusés : Mme Morgane DECOURTIL, M. Benjamin SCHWARZ, M. Julien TROUSSIER.

Absents : M. Florent BIGNON.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente.

Secrétaire de séance : Michèle RIPOCHE

1. Validation du plan de zonage de la Commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Local Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux le plan de zonage transmis par le service urbanisme de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les conseillers Municipaux, après concertations, proposent diverses modifications de limites ou de classement de certaines zones.

Les modifications seront portées à connaissance du service urbanisme de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, dès le 25/01/2019, pour validation ou observation.

Un retour sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2. Demande de Fonds de Péréquation 2019 sur les investissements 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sollicite l'attribution du fonds départemental de péréquation sur les dépenses d'investissements de l'exercice 2018 suivantes :

Montant des mandatements 2018 sur le budget Assainissement: 222 512.63€ HT soit 267 015.15 € TTC.

Montant des mandatements 2018 sur le budget Commune : 24 249.04€ HT soit 41 098.85€ TTC

3. Réflexion sur les investissements 2019

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux les divers projets d'investissement envisagés pour l'année 2019.

- **Numérisation des classes de l'école de Landelles :**

Monsieur le Maire explique que le regroupement scolaire Landelles/Billancelles peut participer à l'appel à projet "Ecoles numériques innovantes et ruralité" en lien avec l'Académie Orléans-Tours et ainsi bénéficier de subvention afin d'équiper les classes au niveau numérique. Les Communes de Landelles et Billancelles ont étudié ce projet et ont demandé un chiffrage du projet qui pourra également bénéficier de subventions du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et du Conseil Régional par le biais du Contrat de Ruralité auquel la commune de Landelles s'était inscrite en 2016.

Un dossier a été déposé auprès de l'Académie Orléans-Tours, une réponse est attendue fin février 2019.

- **Modulaire dans le Parc de l'Eglise :**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de l'Association Black and White Brass Band (Fanfare municipale), des devis ont été demandés à diverses entreprises pour le projet d'installation d'un modulaire dans le parc derrière l'église.

Il est envisagé d'abattre une partie du mur situé le long de la Rue du Chemin des Ecoliers (longeant la Salle des Fêtes), de poser un portail, d'installer un modulaire afin d'accueillir l'Association BWBB pour ses répétitions et le stockage de son matériel.

- **Réfection de la Rue du Petit Château d'eau :**

Monsieur le Maire explique que suite à plusieurs plaintes d'habitants de la Rue du Petit Château d'eau et à la constatation des dégâts, il y a lieu de procéder à une réfection de la chaussée de cette rue. Monsieur le Maire a envoyé un courrier à l'entreprise qui a procédé aux travaux en 2011 afin de l'informer de la dégradation de cette rue et demander si une garantie existe sur ces travaux.

Dans l'attente de cette réponse, un devis a été demandé à l'entreprise Musci.

- **Toiture de l'église :**

Monsieur le Maire explique que le toit de l'église nécessite une réparation du côté Nord. Un devis a été demandé à la Société SAS M&F Toiture Renovation.

- **Eclairage du City Stade :**

Monsieur Jean-Frédéric CROSNIER, 2^{ème} Adjoint, explique qu'il serait souhaitable que le City Stade soit éclairé le soir. Un devis a été demandé à la Ste Leroy et Vincent.

- **Changement des ampoules sur le poteau devant la Salle des fêtes :**
Monsieur Jean-Frédo CROSNIER, 2^{ème} Adjoint, explique qu'un devis a été demandé pour le changement des ampoules sur le poteau.
 - **Piste Cyclable entre Landelles et Chuisnes :**
Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à la demande faite à la Ste Gilson pour l'étude de faisabilité du projet d'une piste cyclable entre Landelles et Billancelles, un géomètre a été mandaté pour des relevés topographiques. Lorsque l'approche technique et financière sera remise, le dépôt de dossiers de demandes de subventions pourra être fait auprès des différents services.
 - **Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques Rue de la Mairie :**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de reste à charge a été demandée auprès de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche dans le cadre d'un enfouissement des lignes téléphoniques et électriques Rue de la Mairie en vue des travaux de réaménagement de la Rue de la Mairie.
- 4. Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.**
Le Conseil Municipal ne disposant pas des éléments nécessaires, reporte sa décision à la prochaine séance du Conseil Municipal
- 5. Demandes de subventions au titre de la DETR**
Le Conseil Municipal ne disposant pas des éléments nécessaires, reporte sa décision à la prochaine séance du Conseil Municipal
- 6. Réflexion sur le devenir du poste « Emploi Avenir »**
Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le contrat d'Avenir Jeune arrive à échéance au 12/04/2019 et qu'il faut réfléchir au remplacement de ce poste sachant que l'Etat a supprimé ce type de contrat.
Monsieur Guy ANDRÉ, 1er Adjoint, propose plusieurs contrats qui bénéficient d'aides financières sous certaines conditions. Monsieur le Maire explique que ces contrats ont été étudiés mais le montant des aides et les inconvénients d'offre d'emploi ne sont pas satisfaisantes pour permettre à la Commune d'en bénéficier.
La proposition d'une embauche sur un mi-temps est privilégiée, soit une semaine sur deux.
Le Conseil Municipal décide de prendre le temps de la réflexion et de présenter ce sujet lors de la prochaine séance.

7. Divers.

Chemins de Mollins :

Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, il a été décidé d'implanter des poteaux en bois entre le terrain situé route de Chuisnes et à destination des gens du voyage et le terrain agricole afin d'empêcher l'accès à ce terrain autre que par la barrière. Suite au dépôt d'une demande de Dict (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) auprès de la Ste Synelva, ce projet ne peut avoir lieu car un câble à haute tension est enterré à cet endroit. De ce fait, il est décidé de placer des pierres de taille conséquente à la place des poteaux bois.

Circulation Rue du Perche :

Suite à la constatation par plusieurs membres du Conseil Municipal de l'incivilité des automobilistes au niveau du rétrécissement Rue du Perche à la hauteur de l'Allée des tilleuls, des panneaux de type B15 et C18 seront installés afin de marquer le sens de priorité à ce niveau. Si des améliorations sont constatées, il sera envisagé l'installation de panneaux définitifs.

Travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier et agricole :

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la haie qui sera plantée Rue des Alouettes dans le cadre des travaux connexes de l'aménagement foncier et agricole sera moins large que prévue en raison de la surface disponible à cet endroit. Les linéaires non utilisés et prévus sur le devis signé avec l'entreprise seront plantés au niveau de la Rue de la Mare de Bras ainsi que le long de la nouvelle Station d'Épuration toujours sur des terres agricoles.

Lavoir communal :

Lors de la séance du Conseil Municipal de novembre 2018, une réflexion a été demandée sur le devenir du lavoir. Les finances de la Commune ne permettent pas pour l'instant la réfection de ce bâtiment. Le Conseil Municipal évoque la possibilité qu'un groupe de bénévoles volontaires puisse le réhabiliter.

Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt-quatre janvier deux mil dix-neuf à vingt-trois heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire et les Conseillers Municipaux.

Signatures